

À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!

LE
MAILLON
FORT



**ORDRE DU JOUR
FONCTIONNEMENT
ET RÈGLES
DE PROCÉDURE**



39^e congrès
5 au 9 mai 2025
Montréal

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Table des matières

Ordre du jour	3
Soirée de solidarité	9
Fonctionnement du congrès	10
Horaire du congrès	10
Horaire des kiosques	11
Répartition des salles	12
Informations utiles	13
Un congrès, c'est fait pour se parler!	15
Consignes pour les tables rondes	16
Règles de procédure	17
Procédures générales	17
Procédure d'élections	18

Ordre du jour

Lundi 5 mai 2025

8 h à 16 h Incriptions (salle 524 B-C)

8 h 30 Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégués (salle 524 A)

10 h Plénière (salle 520)

- Ouverture officielle du 39^e congrès par la présidente, Dominique Daigneault
- Intervention de Caroline Senneville, présidente de la CSN
- Intervention de Marc-Édouard Joubert pour le Comité intersyndical du Montréal métropolitain
- Intervention de Félix Lapan, pour l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades
- Présentation des invité-es
- Fonctionnement et procédures du congrès
- Nomination de la secrétaire d'appui au congrès
- Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
- Adoption de l'ordre du jour du 39^e congrès
- Adoption du procès-verbal du 38^e congrès
- Admission des visiteuses et des visiteurs
- Affiliation des nouveaux syndicats
- Élection des personnes présidente et secrétaire des élections
- Explication de la procédure d'élection

12 h 30 Dîner

14 h Plénière (salle 520)

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Bilan des activités 2022-2025

15 h 30 Pause

15 h 45 Plénière (salle 520)

- Journée nationale de sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées
- Propositions 3.7 à 3.10
- Modifications aux statuts et règlements

17 h **Ajournement**

Mardi 6 mai 2025

À l'offensive contre la montée de la droite

8 h à 16 h **Inscriptions (salle 524 B-C)**

9 h **Plénière (salle 520)**

- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
- Ouverture de la journée : présentation du texte d'orientation

9 h 30 **Plénière (salle 520)**

- Le capitalisme, les inégalités sociales et la montée de la droite
 - ◇ Panel
 - ◇ Invité-es : Julia Posca, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques et Chacha Enriquez, Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM
- Présentation du comité LGBT+

11 h **Pause**

11 h 15 **Plénière (salle 520)**

- Les inégalités sociales et la montée de la droite dans nos milieux de travail et dans la société
 - ◇ Table ronde
- Propositions 1.2 et 1.3
- Présentation du comité de la condition féminine

12 h 30 **Dîner**

14 h **Plénière (salle 520)**

- Troisième rapport du comité des lettres de créance
- Que peut faire le mouvement syndical pour lutter contre la montée de la droite ?
 - ◇ Panel et table ronde
 - ◇ Invités : Carl Rosen, *United Electrical, Radio and Machine Workers of America* (États-Unis) et Lenin González, *Frente Autentico del Trabajo* (Mexique)
- Propositions 1.4
- Présentation du comité de solidarité internationale

15 h 30 **Pause**

15 h 45 **Plénière (salle 520)**

- Rapport sur les finances
 - ◇ États financiers 2022-2024
 - ◇ Rapport du comité de surveillance
 - ◇ Propositions budgétaires 2025-2027
 - ◇ Politiques de dépenses du conseil central
- Propositions 4.2, 6.1 et 6.2
- Présentation du comité éducation

17 h Ajournement

Mercredi 7 mai 2025

À l’offensive pour protéger nos droits et notre qualité de vie

8 h à 16 h Inscriptions (salle 524 B-C)

16 h Limite pour le dépôt des questions de privilège

- Les questions de privilège doivent être remises par écrit au secrétariat général du congrès **au plus tard à 16 h, le mercredi 7 mai 2025.**

9 h Plénière (salle 520)

- Quatrième rapport du comité des lettres de créance
- Droits des travailleuses et travailleurs
 - ◇ Panel
 - ◇ Invité-es : Mélanie Laroche, professeure agrégée à l’École des relations industrielles de l’Université de Montréal, Éric Dufault, Syndicat des employé-es de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges–CSN, Jimmy Ducharme de l’intersyndicale du Casino et le comité droit au travail du CCMM–CSN
- Propositions 2.1 et 2.2
- Présentation du comité droit au travail

10 h 45 Pause

11 h Plénière (salle 520)

- Droit à l’information
 - ◇ Panel
 - ◇ Invité-es : Annick Charrette, présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture–CSN, Alain Saulnier, professeur honoraire au département de communication de l’Université de Montréal et Richard Bousquet, Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l’UQAM
- Propositions 2.3 et 2.4
- Austérité, filet social et protection des services public

- ◇ Panel
- ◇ Invité-es : Maggie Sauvé, Syndicat des techniciens-nes et professionnels-les de la santé et des services sociaux du Québec–CSN, Anne Thibault-Bellerose, conseillère au service de la recherche de la CSN, ainsi que Maxime Jonathan Beaudet et Stéphane Payette, membres du comité de stratégie de la campagne Vraiment public
- Présentation du comité santé et services sociaux

12 h 30 Dîner

14 h Plénière (salle 520)

- Cinquième rapport du comité des lettres de créance
- À l’offensive contre toutes les formes de discrimination
 - ◇ Panel
 - ◇ Invité-es : Amel Zaazaa, Observatoire pour la justice migrante, Carole Bénédicte, Centre des travailleuses et travailleurs immigrants, Frédéric Vachon et Maude Massicotte, Ex Aequo, ainsi que Patricia Forgues, Syndicats des employé-es du Cégep du Vieux Montréal
- Propositions 3.1 à 3.6
- Présentation du comité Immigration et relations interculturelles

15 h 45 Pause

16 h Plénière (salle 520)

- Modifications aux statuts et règlements
- Présentation du comité d’action en santé-sécurité

17 h Ajournement

Jeudi 8 mai 2025

Organisé-es pour passer à l’offensive

8 h à 12 h Inscriptions (salle 524 B-C)

12 h Fermeture des inscriptions

12 h Fin de la période de mise en candidature aux élections

9 h Plénière (salle 520)

- Sixième rapport du comité des lettres de créance
- Éducation syndicale et politique
 - ◇ Panel
 - ◇ Invité-es : François Fillion-Girard, Syndicat des employé-e-s du Cégep du Vieux Montréal, Pierre-Olivier Parent, responsable du comité Environnement du CCMM–CSN et un membre du comité exécutif du CCMM–CSN

- Propositions 1.1, 4.1, 4.3 et 4.4
- Présentation du comité environnement

10 h 45

Pause

11 h

Plénière (salle 520)

- Syndicats en conflit
- Questions de privilège

12 h 30

Dîner

14 h

Plénière (salle 520)

- Dernier rapport du comité des lettres de créance
- Syndicalisation
 - ◇ Panel et atelier
 - ◇ Invités : David Bergeron-Cyr, Deuxième vice-président de la CSN, Marc-André Beauchamp-Diotte, conseiller au service de la syndicalisation de la CSN et Félix Trudeau, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval-CSN

15 h 30

Pause

15 h 45

Plénière (salle 520)

- Propositions des syndicats affiliés

16 h 45

Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical

17 h

Intervention des candidates et candidats aux postes en élection

17 h 30

Ajournement

17 h à 22 h 30

Soirée de solidarité (Salle 720)

Vendredi 9 mai 2025

9 h

Plénière (salle 520)

- Propositions des syndicats affiliés
- Propositions 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11.1 à 11.6, 12.1, 13.1 et 13.2
- Présentation du comité jeunes

10 h 45

Pause

11 h

Plénière (salle 520)

- Période d'amortissement

11 h 50

Explication de la procédure d'élection par la présidence des élections

12 h

Dîner et vote

- **Élections au comité exécutif et au conseil syndical - 1^{er} tour (salle 524 B-C)**

14 h

Plénière (salle 520)

- Rapport de la présidence des élections
- Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2^e tour, si nécessaire)
- Proposition de référence à l'assemblée générale
- Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical
- Mot de clôture de la présidence

17 h

Ajournement

N.B. Cet horaire est sujet à certaines modifications.

Soirée de solidarité

SOIRÉE FESTIVE

8 mai 2025, de 17 h à 22 h 30
Au Palais des congrès
Salle 720

Boissons et nourriture seront servies.



ANIMATION
DANSE
JEU-QUESTIONNAIRE
PRIX DE PRÉSENCE
AVEC BARBADA !

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

Fonctionnement du congrès

Horaire

Ouverture

Lundi 5 mai 2025 10 h
Salle 520 du Palais des congrès de Montréal

Clôture

Vendredi 9 mai 2025 17 h
Le congrès pourrait se terminer plus tôt, selon l'avancement des travaux.

Dates	Heures des séances	Pauses	Dîner
5 mai	10 h à 17 h	15 h 30	12 h 30 à 14 h
6 mai	9 h à 17 h	11 h 15 h 30	12 h 30 à 14 h
7 mai	9 h à 17 h	10 h 45 15 h 45	12 h 30 à 14 h
8 mai	9 h à 17 h 30	10 h 45 15 h 30	12 h 30 à 14 h
9 mai	9 h à 17 h	10 h 45	12 h à 14 h

Le Palais des congrès sera accessible à partir de 8 h.

C'est l'occasion de visiter les kiosques de nos comités, alliés-es et commanditaires!

Inscriptions au congrès

Salles 524 B-C

Horaire

5 mai	8 h à 16 h
6 mai	8 h à 16 h
7 mai	8 h à 16 h
8 mai	8 h à 12 h

Pour voter ou poser votre candidature, vous devez être inscrit officiellement. Rendez-vous aux salles 524 B-C pour le faire.

Fin des inscriptions officielles le jeudi à 12 h

La salle des inscriptions sera fermée pour la pause du dîner tous les jours de 12 h 30 à 13 h 45, sauf le lundi 5 mai.

Vous voulez saisir le congrès d'une question urgente et importante ?

C'est le rôle d'une question de privilège !

Toutes les demandes de questions de privilège doivent être soumises par écrit au secrétariat du congrès salle 522 B, avant 16 h le mercredi 7 mai.

Le comité des questions de privilège décidera ensuite quelles sont les questions qui seront traitées durant le congrès lors de la séance du jeudi 8 mai, à 11 h.

Horaire des kiosques

Les kiosques du congrès permettent aux comités des fronts de lutte, aux services confédéraux de la CSN, à nos alliés-es et commanditaires de s'adresser directement aux congressistes.

C'est aussi l'occasion de rencontrer des camarades en lutte aux kiosques de l'objet de solidarité et des syndicats en conflit pour leur témoigner notre solidarité et leur faire des dons.

Les kiosques sont ouverts toute la journée, de 8 h à 17 h.

Le kiosque de l'objet de solidarité a lieu toute la semaine. Soyons généreux avec les travailleuses et travailleurs en lutte pour la défense de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de travail !

Lundi 5 mai

Objet de solidarité
Fondation
Bâtirente
Caisse d'économie solidaire
Leucan
MCE Conseils

Mardi 6 mai

Objet de solidarité
Comité LGBT+
Comité de solidarité internationale
Comité de la condition féminine
Comité éducation
Comité jeunes

Mercredi 7 mai

Objet de solidarité
Comité droit au travail
Au bas de l'échelle
Comité environnement
Comité santé services sociaux
Comité d'action en santé-sécurité du travail
Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades
Comité immigration et relations interculturelles
Centre des travailleuses et travailleurs immigrants.

Jeudi 8 mai

Objet de solidarité
Syndicats en conflit
Fédération nationale de la communication et de la culture-CSN
Entraide
Syndicalisation
Service des finances de la CSN
Service informatique de la CSN

Vendredi 9 mai

Objet de solidarité

Répartition des salles

Accueil des congressistes	Foyer
Aide aux petits syndicats	522 B
Appareils d'interprétation simultanée (traduction)	520
Centre des messages	522 B
Inscriptions	524 B-C
Kiosques thématiques	Foyer
Salle d'exposition	525 A-B
Salle de votation	524 B-C
Salle du comité exécutif	522 C
Secrétariat général du congrès	522 B
Service d'ordre	523 A-B
Session d'accueil des nouvelles et nouveaux délégués	524 A



**Pour tout renseignement, adressez-vous au
secrétariat général du congrès, à la salle 522 B**

**Ouvert du 5 au 8 mai de 8 h à 16 h et
le 9 mai de 8 h à 12 h**

Questions générales

Formulaires de mise en candidatures

Messages à transmettre aux délégué-es

Questions de privilège

Objets perdus, etc.

Informations utiles

Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégués

La session d'accueil du congrès est organisée à l'intention des délégué-es qui participent à un congrès du CCMM–CSN pour la première fois. Son objectif est de les familiariser avec le conseil central, ses structures, ainsi qu'au fonctionnement et au déroulement du congrès. Les nouvelles et nouveaux délégué-es sont chaleureusement invités à y participer afin que leur expérience du congrès soit la meilleure possible. La session d'accueil aura lieu le lundi 5 mai, de 8 h 30 à 9 h 30, à la salle 524 A.

Aide financière aux petits syndicats, aux syndicats en organisation, en grève ou en lock-out

Si votre syndicat est admissible à une aide financière du conseil central pour participer au congrès, nous vous invitons à vous rendre à la salle 522 B pour plus d'information durant les heures d'ouverture.

Infolettre du 39^e congrès

Vous désirez rencontrer la responsable de l'information Geneviève Lambert-Pilote. Elle sera heureuse de vous accueillir. Pour la rejoindre, veuillez lui laisser un message ainsi que vos coordonnées au secrétariat du congrès, salle 522 B. Heure de tombée pour les textes ou les messages dans l'infolettre : 12 h.

Objet de solidarité

Un objet de solidarité sera en vente toute la semaine à un kiosque. Nous vous invitons à en acheter plusieurs exemplaires pour les donner à vos membres et ainsi ramasser le plus d'argent possible pour nos syndicats en conflit et leurs membres!

Service d'interprétation en plénière

Comme par le passé, nous offrons un service d'interprétation en plénière pour les délégué-es anglophones ainsi que pour les présentations qui seront faites dans une langue autre que le français. Les appareils d'interprétation sont disponibles à l'arrière de la salle de la plénière, près de la régie technique.

Secrétariat général du congrès

Si vous avez des messages, vous pouvez les transmettre au secrétariat général, salle 522 B, qui fera le suivi avec les personnes concernées. Signalons qu'aucun service de photocopies n'est disponible.

Messages pour diffusion en plénière

Les messages doivent être écrits et remis une heure avant chaque pause, au secrétariat général du congrès (salle 522 B). Seuls les messages autorisés seront diffusés.

Heures d'ouverture du secrétariat général

Le secrétariat général est ouvert du 5 au 8 mai de 8 h à 16 h et le 9 mai de 8 h à 12 h.

Affichage et distribution de documents

Tout affichage ou toute distribution de documents, de tracts, de dépliants, de journaux, etc., devra être préalablement autorisé par le secrétaire général du conseil central, Bertrand Guibord, ou ses représentant-es, Guillaume Vézina et Geneviève Lambert Pilote. Déposer vos documents au secrétariat du congrès, salle 522 B.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès (salle 522 B).

Vestiaire

Il n'y aura aucun service de vestiaire pendant le congrès. À l'ajournement des séances, les portes des salles seront verrouillées, jusqu'au début de la séance suivante. La salle du service d'ordre, 523 A-B, servira de vestiaire aux congressistes le jeudi 8 mai, dès 17 h 30, afin de faciliter votre participation à la soirée de solidarité qui se déroulera à la salle 720.

Assistance paramédicale - secourisme

Vous pouvez recourir à une assistance paramédicale rapidement en vous adressant au secrétariat général du congrès (salle 522 B) ou par l'entremise d'une personne du service d'ordre du congrès.

Pour toute urgence - Centre opérationnel de sécurité (COS)

En cas d'urgence (médicale ou autre), composez le 555 sur un interphone afin de joindre un agent. Il n'est pas recommandé de composer directement le 911. Le service de sécurité du Palais des congrès se chargera d'établir cette communication.

Transport

La station de métro Place d'Armes est directement reliée au Palais des congrès situé au 201, avenue Viger Ouest. Pour les personnes intéressées, sachez qu'il y a aussi une station Bixi à proximité du Palais des congrès.

Entre deux séances, ou pour vous changer les idées, visitez la salle d'exposition du congrès !

Projection de capsules vidéo des groupes alliés

Exposition de Palestine Vivra

Exposition sur le 50^e anniversaire du Comité intersyndical du Montréal métropolitain

Rendez-vous à la salle 525 A-B !



Un congrès, c'est fait pour se parler !

Le but premier d'un congrès, c'est de se rencontrer, d'échanger des idées, d'apprendre à se connaître, à se solidariser. Pour faciliter ces échanges, le 39^e congrès du CCMM-CSN vous offrira différentes manières de vous exprimer et de partager votre point de vue.

N'hésitez pas à changer de place durant le congrès, à vous asseoir à la table de personnes que vous ne connaissez pas ! Les syndicats nous ont clairement signifié qu'ils voulaient que le congrès soit une occasion de se rencontrer. La meilleure manière de le faire est de parler avec des délégué-es que vous n'avez jamais rencontrés.

Les plénières

Les plénières sont la forme traditionnelle des échanges durant un congrès : au micro, dans la salle principale, devant tout le monde. Bien qu'elles soient nécessaires pour faire les débats et adopter les propositions du congrès, les plénières sont intimidantes pour plusieurs délégué-es, si bien que nous vous proposons d'autres manières d'échanger avec les congressistes et de faire connaître vos positions et celle de votre syndicat.

Les caucus

Avant chaque débat en plénière, nous aurons quelques minutes pour faire un caucus rapide, table par table, en mode « tempête d'idées ». Ces caucus seront l'occasion d'échanger rapidement avec les personnes assises autour de vous à propos des propositions qui seront ensuite discutées en plénière. Même s'ils seront courts, les caucus vont permettre de partager des idées et faire avancer la réflexion.

Les tables rondes

Les tables rondes sont un moment important d'échange et de réflexion lors du congrès. Même lorsqu'elles ne portent pas sur des propositions en particulier, elles permettront de recueillir de l'information qui sera utilisée dans la réalisation des mandats que nous adopterons durant le congrès, entre autres sur les enjeux qui préoccupent les syndicats et leurs membres, de même que sur les besoins des syndicats qui souhaitent s'engager dans la lutte.

Utilisation de la plateforme Wooclap

Afin de vous permettre de nous envoyer directement vos idées, opinions et commentaires, nous utiliserons la plateforme Wooclap, qui vous permettra d'envoyer des messages en temps réel durant les discussions. Cela permettra d'alléger les échanges en plénière, mais aussi et surtout permettra à tout le monde de nous faire parvenir son point de vue directement. Ces informations seront importantes, car elles nous permettront de connaître vos priorités, vos préoccupations et vos besoins en lien avec les sujets abordés et les propositions adoptées lors du congrès.

L'utilisation de Wooclap est très simple : il suffit de vous rendre sur **Wooclap.com** et d'entrer le code d'événement RSKSXB. Pas besoin d'installer d'application sur votre téléphone !

Consignes pour les tables rondes

Au début de la période de table ronde, chacun se présente rapidement : nom, titre d'emploi, syndicat d'origine. Nous n'avons pas le temps de faire de longues présentations, il faut s'en tenir à ces informations de base.

La table désigne ensuite une personne qui animera la discussion et une personne pour la prise de notes.

Le rôle de l'animation est de s'assurer de couvrir l'ensemble des sujets et de faire en sorte qu'un maximum des personnes prenne la parole. Les interventions doivent être courtes et centrées sur le sujet. Il ne faut pas répéter les mêmes idées pour utiliser le temps disponible le mieux possible. Si vous êtes d'accord avec une idée, signifiez-le au moment où elle est énoncée. Vous pouvez aussi utiliser l'application Wooclap pour la partager (voir page précédente).

La prise de note doit rendre compte de ce qui s'est dit durant les échanges en faisant ressortir le plus important. La prise de notes n'est pas un concours littéraire ! Il faut que les notes soient lisibles et compréhensibles, mais le style n'est pas important. Ne soyez pas gênés de faire des fautes, ces notes ne seront pas rendues publiques sans être revues et corrigées. Il faut évidemment discuter des questions qui vous sont soumises, mais si d'autres éléments vous paraissent pertinents, il faut les noter.

En plus de la prise de notes sur le formulaire, chaque délégué-e est invité à partager les idées qui lui paraissent les plus intéressantes et pertinentes en utilisant la plateforme Wooclap. Vous entendez quelque chose qui a du sens pour vous ou qui vous paraît digne d'être souligné ? Écrivez-le dans la plateforme. Nous aurons ainsi un portrait double des discussions qui auront lieu : table par table, et globalement.

Les membres du conseil syndical du CCMM-CSN circuleront dans la salle afin de répondre à vos questions et faciliter les échanges au besoin. N'hésitez pas à les interpeller.

Bonnes discussions !

Envoyez directement vos commentaires sur les sujets abordés durant le congrès en utilisant la plateforme Wooclap

Il suffit de se rendre à l'adresse www.wooclap.com et d'entrer le code d'événement

RSKSXB

Vos commentaires sont importants et vont nous permettre de mieux interpréter les mandats qui nous seront donnés par le congrès !

Règles de procédure

Procédures générales

Représentation

Le congrès regroupe les délégué-es officiels ou leurs substituts, désignés par les syndicats affiliés dont les lettres de créance ont été vérifiées par le comité des lettres de créance et qui sont accrédités par le congrès. Chaque syndicat affilié en règle avec le mouvement a droit à un nombre de délégué-es correspondant à la moyenne annuelle de ses membres cotisants au cours de la dernière année.

Calcul des délégué-es :

1 à 399 membres	2 délégué-es
400 à 599 membres	3 délégué-es
600 à 799 membres	4 délégué-es

Ainsi, à chaque tranche de 200 membres, on ajoute une ou un délégué additionnel.

Les syndicats peuvent désigner des délégués substituts; cependant, le nombre de ces délégué-es ne peut dépasser celui des délégué-es officiels.

Les membres du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central ont le statut de délégué-e officiel au congrès.

Pouvoirs

Le congrès est l'autorité suprême du conseil central. Il reçoit et adopte les rapports qui lui sont soumis. Il adopte les états financiers des trois dernières années et le budget du mandat à venir. Il adopte les mandats à réaliser durant les trois prochaines années.

Il élit les membres du comité exécutif, du conseil syndical et des comités prévus aux statuts et règlements. Il peut, seul, modifier les statuts et règlements.

Quorum

Le quorum du congrès est de 20 % des délégué-es officiels inscrits à l'ouverture du congrès.

Participation au congrès et identification

Tous les délégué-es officiels accrédités par le congrès ont le droit de parole et le droit de vote. Pour favoriser la plus grande expression, on accorde la priorité aux délégué-es qui ne se sont pas encore exprimés sur une question avant d'accorder un deuxième tour de parole à une ou un délégué qui aurait déjà parlé sur le sujet (maximum 5 minutes au 1^{er} tour, 3 minutes au 2^e tour).

Les délégué-es substituts, les membres du comité exécutif de la CSN, des fédérations et des autres conseils centraux de même que les salarié-es du mouvement ont droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote.

Les visiteuses et les visiteurs admis par le congrès n'ont ni droit de parole ni droit de vote.

Procédure d'élections

Mise en candidature

Des formulaires de déclaration de candidature pour les postes au comité exécutif et au conseil syndical sont disponibles au secrétariat général du congrès à la salle 522 B.

Le formulaire de déclaration de candidature doit recueillir l'appui de cinq délégué-es officiels, être dûment signé par la candidate ou le candidat avec l'indication précise du poste auquel elle ou il pose sa candidature et être remis au secrétariat général du congrès avant le jeudi 8 mai 2025, à midi.

Les mises en candidature se font en plénière, le jeudi 8 mai, à 16 h 45. Une période est prévue à l'ordre du jour immédiatement après l'annonce des candidatures reçues pour entendre les interventions des candidates et des candidats aux postes où il y a élection. Des copies des formulaires de déclaration de candidature remplis par les personnes candidates seront distribuées aux délégué-es en cours de congrès. Une infolettre du 39^e congrès sera consacrée aux élections et les candidates et candidats pourront faire connaître leur candidature dans le format autorisé par la présidence des élections.

Élections

Le bureau de vote, situé dans la salle 524 B-C, sera ouvert le vendredi 9 mai 2025, entre 12 h et 14 h. Le secrétaire des élections aura assigné une scrutatrice ou un scrutateur à chaque bureau de scrutin, de même qu'une ou un secrétaire.

Chaque candidate ou candidat a droit à une représentante ou un représentant officiel dans chaque bureau de vote. Cette représentante ou ce représentant doit remettre à la scrutatrice ou au scrutateur une lettre de procuration signée par la candidate ou le candidat.

Fonctionnement

Le secrétaire des élections aura fait imprimer d'avance des bulletins de vote d'une couleur différente pour chacun des postes où il y a élection.

La liste des délégué-es officiels accrédités est établie par ordre alphabétique et répartie de manière que chaque scrutatrice ou scrutateur ait un nombre à peu près égal de noms.

À chaque bureau de scrutin, les lettres de l'alphabet, en gros caractères, servent de guide aux délégué-es pour savoir à quel bureau ils doivent se présenter pour voter.

Le vote se passe à scrutin secret sous la surveillance générale de la présidence des élections.

Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de vote doit porter, bien en vue, sa carte d'identification (cocarde blanche).

La scrutatrice ou le scrutateur appose ses initiales sur le bulletin de vote avant de le remettre à la ou au délégué-e officiel qui se présente pour voter. Après le dépôt des bulletins dans la boîte de scrutin placée bien en vue, la ou le scrutateur raye le nom du ou de la déléguée qui vient de voter. Ce ou cette déléguée vote en marquant d'une croix ou d'un crochet la case correspondant au nom de la candidate ou du candidat de son choix.

Les candidates et candidats sont élus à la majorité absolue des voix. À défaut de la majorité absolue, à chaque tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminé.

Aussitôt après la fermeture des bureaux de scrutin, la scrutatrice et le scrutateur, en présence des représentantes et des représentants des personnes candidates qui sont sur les lieux, dépouillent le scrutin et font rapport au secrétariat des élections. La personne secrétaire des élections procède à la compilation générale, en présence des scrutatrices et des scrutateurs, des secrétaires et des représentantes et représentants qui désirent y assister, fait vérifier sa compilation et fait rapport sans délai à la présidente des élections, qui elle, communique aux représentantes et aux représentants des candidates et des candidats le résultat du scrutin.

À l'ouverture de la séance du congrès qui suit l'élection, la présidente des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente des élections proclame les personnes élues et procédera lors de la clôture du congrès à l'installation des dirigeantes et des dirigeants choisis pour former le comité exécutif et le conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

Si une élection est contestée, elle doit l'être dans les trente (30) jours de la clôture du congrès. Seulement une candidate ou un candidat défait peut contester l'élection au poste pour lequel elle ou il avait posé sa candidature.